ARRETE N° A245-2024 PORTANT INSCRIPTION SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Président de la Communauté Touraine-Est Vallées,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 18/12/2020,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	MEILLEAU CAROLE	01/07/2024
2	DESNEUX GAELLE	01/07/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	3	0
Inscrits	2	0

<u>Article 2</u>: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Montlouis sur Loire, le 3 juillet 2024

Pour le Président et par délégation, Le Vice-Président,

Jean-François CESSAC

Le Président,
o certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte,
o informe que le présent arrêté peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif d'Orléans,
dans un délai de deux mois à compter, de la
publication du présent arrêté.